

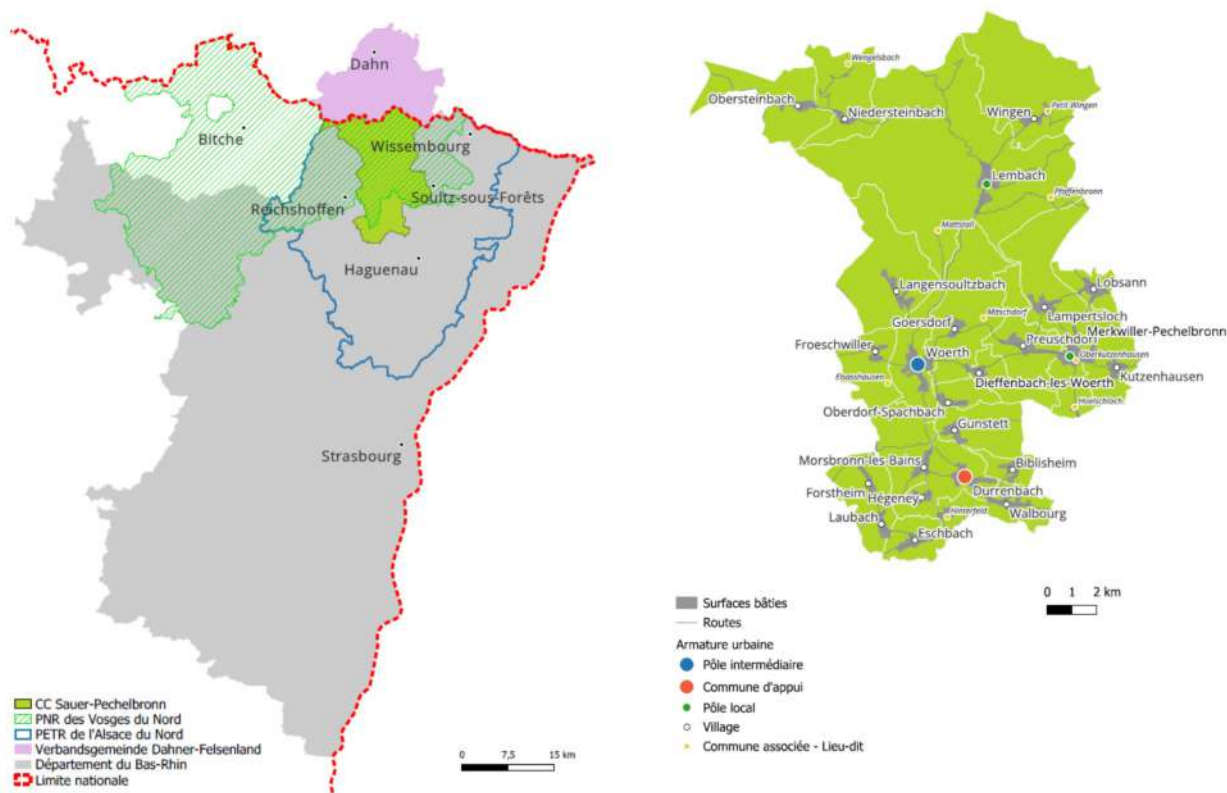


Appel à Manifestation d'Intérêt « solarisation du patrimoine public »

1. Objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

1.1. Présentation de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn

La communauté de communes Sauer-Pechelbronn est située dans le département du Bas-Rhin et la Région Grand Est. Elle est composée de 24 communes, 2 communes associées et compte un peu plus de 17300 habitants.



1.2. Contexte et objet de l’Appel à Manifestation d’Intérêt

La communauté de communes Sauer-Pechelbronn s’est engagée en 2019 en faveur d’un scénario volontaire de territoire à énergie positive à l’horizon 2037, démarche nommée « Destination Tepos 2037».

Dans le cadre de cette démarche, une étude de potentiel de développement des énergies renouvelables a été réalisée en 2020. Les conclusions de cette étude ont mis en évidence que l’atteinte de l’équilibre énergétique en 2037 repose sur un mix énergétique composé pour plus de la moitié de bois-énergie et de photovoltaïque.

L’objectif à atteindre à l’horizon 2037 pour l’électricité renouvelable est de 50 GWh/an. Pour l’atteindre, l’intercommunalité a défini un plan d’actions permettant de soutenir le développement du photovoltaïque sur son territoire.

L’une des actions principales, et dans une logique d’exemplarité des collectivités, consiste à équiper des toitures, parcs de stationnement ou sites au sol publics avec des installations photovoltaïques et ainsi contribuer à la solarisation du territoire. Un appel à candidature a ainsi été passé par la communauté de communes auprès des 24 communes membres afin d’identifier un ensemble de sites à équiper.

L’objet du présent **Appel à Manifestation d’Intérêt (AMI) porte sur la détection et la sélection d’un ou plusieurs opérateurs de centrales photovoltaïques** pouvant proposer la conception, l’installation et l’exploitation d’infrastructures de production d’électricité solaire **sur ces sites publics** communaux et/ou intercommunaux.

1.3. Découpage

Dans la mesure où les sites présentés peuvent répondre à des logiques d’exploitation différentes (toitures, parcs de stationnement, foncier nu) et appartiennent à des collectivités différentes, le présent AMI est décomposé en 19 lots, chaque lot pouvant contenir un ou plusieurs sites.

Numéro du lot	Commune/EPCI	Site(s) concerné(s)
Lot 1	Wingen	Parking salle Jean Weisbecker
Lot 2	Wingen	Ancienne décharge, à proximité de la carrière à chaux*
Lot 3	Wingen	Eglise Ecole et sa dépendance Mairie Ancienne école*
Lot 4	Langensoultzbach	Ecole + salle socioculturelle Mairie Bâtiment communal* Presbytère*
Lot 5	Preuschkorf	Maison de la musique* Salle des fêtes

Numéro du lot	Commune/EPCI	
		Club House* Maison communale*
Lot 6	Woerth	Ecole maternelle
Lot 7	Forstheim	Carport sur le parking de l'ancienne école
Lot 8	Eschbach	Parking au niveau de l'espace sportif
Lot 9	Mattstall	Eglise Mairie
Lot 10	Lembach	Mairie Eglise Atelier municipal Presbytère protestant*
Lot 11	Lembach	Parking de l'école Parking de la salle de la scierie Parking du terrain de foot
Lot 12	Morsbronn-les-Bains	Eglise Atelier communal* Ecole Multi-accueil la boucle d'or
Lot 13	Dieffenbach-les-Woerth	Mairie Ecole Atelier communal* Ancien presbytère*
Lot 14	Laubach	Ecole Hall de la salle polyvalente Mairie
Lot 15	Lobsann	Ecole
Lot 16	Lampertsloch	Parking salle des fêtes
Lot 17	Niedersteinbach	Ancien terrain de foot
Lot 18	Communauté de communes Sauer-Pechelbronn	Parking de la Maison des Services et des Associations
Lot 19	Communauté de communes Sauer-Pechelbronn	Plateforme de stockage du SDEA
Lot 20	Communauté de communes Sauer-Pechelbronn	Chaufferie l'Ecorce à Durrenbach Périscolaire de Lembach Périscolaire de Durrenbach Périscolaire d'Hegeney Maison rurale de l'Outre-Forêt à Kutzenhausen

Numéro du lot	Commune/EPCI	
		Le bâti innovant à Preuschdorf* Le hall K'ro à Preuschdorf* Gymnase intercommunal « les cuirassiers » à Woerth Maison à Woerth*

*Biens du domaine privé

1.4. Procédure de sélection et de suivi du projet

La présente procédure de sélection n'est pas soumise au code de la commande publique mais aux dispositions :

- de l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques visant notamment à assurer une sélection présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence via notamment la mise en œuvre de mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester, pour les biens relevant du domaine public ;
- De l'article L.2221-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, pour les biens relevant du domaine privé.

Le présent AMI vise à déterminer les porteurs de projet qui réaliseront les projets sur les sites retenus. Il a par ailleurs pour finalité :

- la conclusion ultérieure, entre le ou les lauréat(s) et la collectivité concernée, d'un titre d'occupation domaniale sous forme d'une convention d'occupation temporaire (COT) de domaine (un titre d'occupation par site pour chacune des collectivités participantes), en application de l'article L.2122-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;
- La conclusion ultérieure, entre le ou les lauréat(s) et la collectivité concernée, d'un titre d'occupation domaniale sous forme d'une convention d'occupation de droit privé (contrat de droit privé soumis au code civil) en application des articles L.2222-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques.

Au terme de la procédure de sélection, les propriétaires des sites seront responsables de la finalisation de la contractualisation du titre d'occupation domaniale avec le ou les lauréat(s). A noter que ce sont les collectivités qui rédigeront et fourniront le titre d'occupation domaniale au(x) lauréat(s).

Les candidats sont libres de répondre à cet AMI pour un ou plusieurs lots. L'objectif étant de faire une proposition la plus adaptée possible.

A noter toutefois que la logique de cette opération vise à créer de la mutualisation et de la péréquation entre projets afin de réaliser le maximum d'installations, y compris les plus petites d'entre elles, y compris celles où des travaux annexes sont à réaliser et y compris celles présentant des coûts de raccordement au réseau électrique conséquent. Aussi, il est attendu de la part des candidats des réponses intégrant cette logique de péréquation.

La remise d'un dossier de manifestation d'intérêt vaut engagement aux exigences minimales prévues en partie 2 du présent AMI et toutes les propositions contenues dans son offre.

NOTA : au stade actuel, les collectivités ont délibéré pour participer à l'Appel à Manifestation d'Intérêt porté par la communauté de communes Sauer-Pechelbronn. Néanmoins, aucun engagement n'a été pris à ce stade par les communes sur un engagement à concrétiser le projet auprès des opérateurs. Ainsi, le nombre de sites à équiper est susceptible d'évoluer en fonction des études de développement qui seront faites, des études structures, des conditions de raccordement...

Les différentes phases du présent AMI sont les suivantes :

- Remise des candidatures et des propositions ;
- Etude des dossiers remis et classement selon les critères décrits en partie 4 ;
- Sélection du ou des candidats pour éventuelle négociation ;
- Choix du ou des lauréat(s).

La communauté de communes Sauer-Pechelbronn assure l'organisation de l'AMI en tant que propriétaire pour ses propres sites et pour le compte de l'ensemble des communes propriétaires des autres sites. L'intercommunalité assure l'organisation de l'AMI jusqu'à la sélection du candidat, en lien avec les communes concernées. L'intercommunalité suivra également la phase de développement pour ses sites. Par ailleurs, en tant que coordinateur du projet, elle :

- Donnera accès à l'ensemble des documents techniques dont elle dispose ;
- Assurera la cohérence du projet à l'échelle globale ;
- Assurera le lien avec les communes ;
- Assurera l'assistance technique et administrative auprès des communes ;
- Suivra la phase de développement en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour le compte des communes.

1.5. Sites envisagés

Le potentiel solaire photovoltaïque du patrimoine public est réel. Une première phase de pré-analyse a été réalisée par la conseillère climat air énergie de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn et a permis de retenir 52 sites propices à l'installation de centrales photovoltaïques sur la base des propositions faites par les communes. Cela représente un potentiel de 2,8 ha de surface mobilisable (tous sites confondus) pour une puissance totale installable de 5,8 MWc. L'ensemble des éléments issus de cette pré-analyse sont en annexe 1 mais ne sont en aucun cas engageant. Les données devront être vérifiées et affinées par les candidats.

Les candidats sont invités à se rendre sur place, si nécessaire, pour prendre connaissance des enjeux spécifiques à chacun des sites identifiés et à relever toutes les contraintes techniques qui pourraient impacter les projets (cf. 3.5). Il est précisé que les sites sélectionnés seront mis à disposition en l'état par les collectivités propriétaires.

2. Exigences minimales

2.1. Portée des exigences minimales

Les candidats au titre de la procédure d'Appel à Manifestation d'Intérêt sont réputés accepter être liés par l'ensemble des exigences minimales ci-après détaillées, dans la mise en œuvre du projet pour lequel ils ont été sélectionnés. La signature du présent règlement de la procédure d'Appel à Manifestation d'Intérêt par le(s) candidat(s) vaut engagement à respecter ces exigences minimales.

A cet effet, tout projet ne respectant pas ces exigences sera écarté de la procédure d'Appel à Manifestation d'Intérêt. Toutefois la communauté de communes Sauer-Pechelbronn se réserve le droit d'engager une procédure de régularisation au profit des propositions présentant des incomplétudes ou des irrégularités mineures. Dans ce cas, elle invitera les candidats par la plateforme AlsaceMarchésPublics à lui communiquer les pièces/informations manquantes ou à rectifier des irrégularités mineures entachant le contenu de l'offre, selon un délai raisonnable précisé le moment venu, mais qui ne saurait en toute hypothèse être inférieur à 48 heures. Le cas échéant, afin de garantir l'égalité de traitement des candidats, l'ensemble des candidats concernés par l'irrégularité en cause seront invités à régulariser leur offre.

2.2. Exigences minimales relatives au développement de l'installation

Le candidat présentera une organisation permettant de mutualiser de manière adéquate les études et réunions.

Le candidat aura à sa charge l'ensemble des tâches nécessaires au développement de chaque projet, notamment :

- Prendre contact avec les services des communes et de l'intercommunalité pour connaître les contraintes réglementaires locales ;
- Lister et réaliser les études et états des lieux complémentaires nécessaires (études structures...)
- Lister et réaliser les études techniques (design, étude de productible...) et les études environnementales et paysagères le cas échéant. Attention, dans le cas d'installations en périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques, le candidat devra proposer des panneaux respectant les critères de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Bas-Rhin (cf. annexe 3) ;
- Proposer un plan de financement prévisionnel pour chaque projet selon les différentes modalités de valorisation de l'électricité ;
- Etablir et déposer la demande d'autorisation d'urbanisme et apporter tous les éléments nécessaires à son obtention ;
- Réaliser les pré-études et études de raccordement et les demandes de raccordements au réseau ;
- Préparer les demandes et dossiers relatifs aux contrats de valorisation de l'électricité produite (obligations d'achat, autoconsommation, appels d'offre...) ;
- Réaliser et prendre en charge financièrement l'ensemble des travaux induits dans les différents corps de métier (génie civil, vrd, étanchéité, renforcement des structures, protection des

ouvrages, frais des raccordement électrique des installations p distribution d'électricité...)

- Plus généralement répondre à toute demande administrative ou technique nécessaire à la réalisation du projet.

Echanges et concertation :

- Des échanges avec l'intercommunalité et les communes auront lieu tout au long de la phase de développement pour suivre l'avancement des projets ;
- Le candidat prévoira l'ensemble des échanges nécessaires avec les interlocuteurs des projets : mairies, différents services de l'Etat...
- Le candidat assurera la logistique nécessaire à la concertation autour du projet pour garantir l'adhésion et l'aboutissement du projet ;
- Pour toutes les réunions, le candidat assurera la préparation des documents (ordre du jour, support de présentation, compte-rendu), qu'il fera valider par l'intercommunalité pour ses sites et par les communes pour leurs sites ;
- Pour les sites de l'intercommunalité, la conseillère climat air énergie assurera le suivi des projets et apportera un appui dans les démarches d'échanges et de concertation (définition des bons interlocuteurs, accompagnement auprès des services de l'Etat...). Pour les sites des communes, ce seront leurs services qui assureront le suivi des projets. La conseillère de la communauté de communes pourra intervenir ponctuellement en appui des services communaux.

Contrat de valorisation de l'électricité produite :

- Le candidat devra proposer les différentes modalités de valorisation de l'électricité (vente totale, autoconsommation) afin que les collectivités puissent choisir celle qui lui convient le mieux. Il devra expliciter chaque mode de valorisation ;
- Le candidat devra assurer la préparation des dossiers correspondants et l'élaboration de tous les contrats nécessaires à la valorisation de l'électricité produite par les installations photovoltaïques.

2.3. Exigences minimales relatives à la réalisation de l'installation

Lorsque l'ensemble des conditions pour réaliser une installation sont réunies (titre d'occupation domaniale) validée par le propriétaire, autorisation d'urbanisme obtenu...), le lauréat engage la réalisation de l'installation.

La renonciation au projet n'est plus permise une fois que des engagements de valorisation de l'électricité ont été pris.

La réalisation de l'installation (fourniture et installations des équipements réseaux) sera à la charge totale du lauréat, y compris les frais de raccordement au réseau électrique ainsi que tous les travaux préalables ou annexes qui seront strictement nécessaires pour la réalisation du projet (réfection toiture, renforcement charpente, désamiantage...).

Le lauréat finalisera le contrat de vente de l'électricité. Si l'installation est en autoconsommation individuelle, c'est le propriétaire de ladite installation qui devra signer le contrat de vente de l'électricité.

Le ou les lauréat(s) organise(nt) et assure(nt) le suivi de la réalisation des

- La maîtrise d'œuvre, en direct,
- Le choix des entreprises,
- L'ordonnancement, le pilote et la coordination du chantier en tenant compte des phases de non-disponibilité des locaux pour les collectivités et en les réduisant au maximum et définies en parfaite intelligence entre le ou les lauréat(s) et les collectivités concernées,
- La finalisation de tous les contrats nécessaires auprès de Strasbourg Electricité Réseaux et la mise en œuvre du raccordement,
- Le suivi des commandes et des travaux,
- La prise en compte de toutes les dispositions nécessaires pour les interventions sur les équipements publics,
- La réalisation des contrôles techniques nécessaires (obtention du Consuel, ...)
- Les essais et la mise en service des installations.

La communauté de communes Sauer-Pechelbronn et/ou ses communes, se réservent un droit de regard sur les travaux, notamment pour préserver l'intégrité (structurel et esthétique) du patrimoine public, et les usages initiaux des sites (bâtiments et parcs de stationnement notamment).

Le matériel devra respecter le règlement "industrie zéro émission nette" (NZIA, en anglais) pour les installations supérieures à 100 kWc. Le candidat en justifiera dans son offre.

Si des travaux sont à réaliser sur le patrimoine, le programme sera établi avec chaque collectivité pour leur domaine respectif dans les conventions d'occupation spécifiques, sans que ce programme de travaux ne puisse excéder les travaux strictement nécessaires à la réalisation des projets sélectionnés (notamment les travaux de raccordement et d'installation des centrales photovoltaïques ou ceux nécessaires à la sécurité des biens et des personnes).

La phase d'exploitation débute à la mise en service de l'installation et s'étend sur la durée actée dans le titre d'occupation domaniale de la toiture, du terrain ou du parc de stationnement, jusqu'au démantèlement ou à la cession de l'installation photovoltaïque à la collectivité. A noter que la durée du titre d'occupation domaniale devra être de minimum 20 ans.

Le(s) lauréat(s) s'engage(nt) :

- à prévoir toutes les dispositions nécessaires pour assurer les risques encourus en phase chantier et en phase exploitation soit prendre à sa charge toutes les assurances nécessaires contre le vol et les dégradations ainsi que les assurances responsabilité civile et exploitation, les assurances responsabilité civile atteinte à l'environnement et les assurances tous risques chantier ;
- à assurer, à sa charge, la maintenance des installations photovoltaïques en vue de garantir leur sûreté et la pérennité de leur exploitation ;
- à assurer à sa charge les constats d'huissiers qui seraient préconisés selon l'état des bâtiments concernés ou du voisinage.

Le ou les lauréat(s) devra/ont fournir l'ensemble des certificats d'assurance.

Il(s) devra(ont) notamment pendant toute la durée de l'exploitation des installations :

- Assurer le suivi technique, administratif et financier de l'ensemble des installations ;
- Réaliser, à sa charge, le petit, le moyen et le gros entretien des installations ;
- Organiser avec les collectivités des réunions de suivi des installations dans lesquelles seront notamment présentées les quantités d'électricité produites, les problèmes rencontrés par les installations et les travaux éventuels. La transmission des informations sera trimestrielle et la fréquence des réunions sera adaptée à la demande des collectivités avec a minima deux réunions la première année et une réunion annuelle par la suite.

2.4. Exigences minimales relatives à la fin de vie de l'installation

Le ou les lauréat(s) a/ont l'obligation de prévoir l'amortissement de ses équipements pendant la durée d'exploitation fixant ainsi la valeur comptable nette à 0€ à terme permettant à la collectivité soit de :

- Prendre à son compte l'exploitation de l'équipement ;
- Recontractualiser avec un opérateur économique après mise en concurrence (pas de renégociation directe avec l'exploitation initial) ;
- Demander le démantèlement de l'équipement avec remise en état/conformité du site et la modification des documents administratifs (arrêté préfectoral d'exploitation, documents d'urbanisme...)

2.5. Montage juridique et financier

Il est attendu des candidats des propositions innovantes en termes de montages juridiques et financiers afin d'associer les éventuelles collectivités volontaires et/ou les citoyens :

- En matière de participation/décision aux projets, d'investissement et de retombées économiques ;
- Avec une souplesse d'évolution pour s'adapter au mieux aux projets et à la dynamique du territoire.

Chaque candidat décrira les règles de gouvernance qu'il accepterait suivant les différents cas envisagés et le niveau de sa participation, tant sur les plans financiers que de gouvernance.

2.6. Mise à disposition de sites

L'intercommunalité et les communes rédigeront et fourniront les titres d'occupation de domaines public et privé qui permettront de valoriser au mieux leur patrimoine, en préservant les intérêts de chacune des parties, tant en termes de retombées économiques que de transition énergétique et écologique. Ces titres préciseront : les engagements des parties, la gouvernance, les tâches à accomplir pour le développement du projet par intervenants, la durée du titre d'occupation domaniale, les modalités de la redevance, les conditions d'abandon, les conditions d'exclusivité, de communication, de médiation et litiges...

Un projet de titre d'occupation domaniale est en pièce jointe du présent règlement.

Les signatures de ces titres seront soumises aux instances compétentes des communes et de la communauté de communes.

3. Dispositions administratives

3.1. Engagement du candidat

La remise d'une offre vaut engagement du candidat à respecter toutes les exigences minimales prévues à la partie 2 du présent règlement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt ainsi que toutes les propositions contenues dans son offre.

Postérieurement à l'attribution, s'il advenait qu'une contradiction apparaisse entre les exigences minimales de la partie 2 précitées et les propositions contenues dans l'offre du candidat, ce sont les exigences minimales qui prévalent.

3.2. Remise des propositions

La remise des propositions est fixée au **31/10/2025 – 12h**,

Les propositions devront parvenir à la collectivité avant la date et l'heure limites de remise des propositions indiquée ci-dessus. La transmission des propositions par voie électronique est effectuée via le profil d'acheteur de la collectivité, à l'adresse URL suivante : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>

3.3. Modification du règlement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

La communauté de communes Sauer-Pechelbronn se réserve le droit d'apporter des modifications au contenu du règlement de l'appel manifestation d'intérêt, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des propositions. Les candidats devront alors répondre sur la base du règlement modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des propositions est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de la nouvelle date.

3.4. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande via le profil d'acheteur de la collectivité, à l'adresse URL suivante : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de retour des propositions.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des propositions.

3.5. Visites sur site

Les candidats ont la possibilité, préalablement à la remise de leurs propositions et durant les éventuelles phases de négociation/auditions, d'effectuer des visites des différents sites, selon le calendrier défini ci-dessous. D'autres visites en-dehors du calendrier défini pourront être organisées si besoin.

En tout état de cause, les candidats sont réputés parfaitement connaître les lieux, qu'ils les aient ou non visités. En conséquence, ils ne pourront élever aucune réclamation, ni ne former aucune demande

d'indemnisation ultérieure tirée d'une prétendue méconnaissance des lieux techniques.

Dates proposées pour les visites :

- 21/07/2025 à 9h ;
- 22/08/2025 à 9h ;
- 26/08/2025 à 9h ;
- 16/09/2025 à 9h ;
- 30/09/2025 à 9h ;
- 13/10/2025 à 9h.

Pour participer aux visites et pour des soucis d'organisation, les candidats devront s'inscrire au lien suivant : <https://doodle.com/sign-up-sheet/participate/b8b63a73-d054-4e5f-ae7d-484ad85ce99d/select>.

Contact : Vinciane Kuhn - Tel : 07 76 33 37 21 – Mail : vinciane.kuhn@sauer-pechelbronn.fr

3.6. Communication

La communauté de communes Sauer-Pechelbronn et les communes se réservent l'initiative de communiquer les premiers sur l'aboutissement de l'AMI, le candidat sélectionné, et les sites retenus.

Les candidats ne pourront effectuer aucune communication externe sans l'accord de l'intercommunalité et des communes.

Les informations fournies par les candidats dans leur offre pourront être utilisées dans le cadre de la communication autour de l'AMI, sauf demande expresse de leur part précisant les éléments non diffusables.

3.7. Médiation et recours

- Instance chargée des procédures de recours pour les biens relevant du domaine public et du domaine privé :

Les candidats qui le souhaitent peuvent obtenir tout renseignement concernant les délais et voies de recours contre le présent AMI auprès du :

Tribunal Administratif de Strasbourg,

Adresse : 31 avenue de la paix, 67000 Strasbourg

Téléphone : 03 88 21 23 23

Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Adresse internet : <https://strasbourg.tribunal-administratif.fr/>

4. Présentation et composition des propositions

La communauté de communes Sauer-Pechelbronn et les communes participantes, examineront les propositions faites par les candidats. Seront écartées les propositions incomplètes ou considérées comme non pertinentes au regard des critères d'évaluation précisés ci-après. Il pourra être décidé de rencontrer les candidats ayant des propositions complètes et pertinentes, et/ou de leur écrire pour leur demander des précisions ou compléments sur les propositions faites.

Les candidats peuvent être des entreprises privées ou des acteurs publics. Les groupements sont autorisés, et devront alors préciser le rôle et les responsabilités envisagés par chacun des membres.

Le délai de validité des propositions est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des propositions.

4.1. Présentation du candidat et de ses éventuels partenaires

Dans son document de présentation, le candidat devra fournir tous les documents suivant :

- Une lettre de candidature signée du représentant du candidat dûment habilité. Par cette lettre le candidat s'engagera à respecter le présent cahier des charges et les propositions de son projet ;
- Une attestation sur l'honneur datée et signée relative au respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et de non-obligation d'emploi (L5212-1 et suivants du Code du travail) et de la régularité du candidat au regard de ses obligations sociales et fiscales ;
- la solidité financière de l'entreprise (chiffre d'affaires des 3 derniers exercices avec détail du chiffre d'affaires concernant l'activité photovoltaïque) ;
- les références et expériences du candidat dans l'activité proposée au cours des 5 dernières années en indiquant :
 - ✓ la nature du projet et des missions assurées
 - ✓ le nom et la nature du porteur de projet
 - ✓ les différents membres du groupement si groupement il y a
 - ✓ le lieu de l'installation et les dates de réalisation et de mise en service
 - ✓ les caractéristiques principales du projet (surface, puissance...)
 - ✓ le mode valorisation de l'électricité (vente, autoconsommation...)
 - ✓ le montant et la durée des travaux
 - ✓ le montant et la forme du financement initial
 - ✓ la prise en compte de l'environnement dans le projet
- les moyens techniques et humains du candidat, en particulier ceux affectés à l'activité photovoltaïque, et ce pour chaque phase du projet ;
- les rôles de chaque partenaire le cas échéant ;
- les certificats de qualification professionnelle (par exemple Opqibi 2011 : « Etudes d'installations de production utilisant l'énergie solaire photovoltaïque », Qualifelec E2 avec mention SPV....).

4.2. Présentation du montage juridique et financier projet

Le candidat précisera :

- Les caractéristiques du montage envisagé : durée, montage juridique, modalités de participation des différents partenaires (gouvernance et aspects financiers), participation citoyenne ;
- Ses références de projets similaires ;
- Les hypothèses qu'il fait et sa méthode pour fixer les redevances proposées aux propriétaires ;
- La description des fiscalités et retombées économiques locales.

Le candidat précisera aussi l'organisation qu'il mettra en place pour mener à bien l'ensemble du projet, en particulier :

- l'équipe dédiée :
 - ✓ organisation des différents intervenants du candidat retenu et des partenaires éventuels ;
 - ✓ curriculum vitae des intervenants principaux ;
 - ✓ compétences des équipes supports éventuelles.
- le planning de développement des projets et de mise en œuvre des installations, en précisant les différentes étapes techniques, juridiques et financières ;
- les propositions de modalités d'organisation du travail et des décisions avec la communauté de communes et les communes ;
- les modalités de communication / concertation.

4.3. Présentation technique

Le candidat devra fournir un mémoire technique, destiné au jugement de la valeur technique de l'offre de partenariat décrivant notamment :

- les motivations du candidat à s'engager dans une démarche partenariale avec les collectivités ;
- la proposition permettant d'associer les acteurs locaux (collectivités volontaires, citoyens...) dans la gouvernance et la prise d'intérêt / le co-investissement dans le projet. A titre d'exemple, les moyens attendus à proposer par les candidats peuvent concerner des partenariats avec des structures type centrales villageoises ;
- la proposition de méthodologie, de suivi de projet et de planning prévisionnel de l'ensemble des démarches à effectuer ;
- la description du dimensionnement et de la solution technique retenue et les éléments techniques (type de travaux, type de pose, matériel utilisé et provenance) pour apprécier la proposition du candidat et sa conformité avec les orientations du présent cahier des charges ;
- un business plan simplifié ;
- les éléments permettant d'assurer une parfaite maîtrise des impacts environnementaux en particulier lors de la phase de chantier ;
- les actions de pédagogie envisagées ;
- toutes propositions visant à innover en matière de valorisation de l'énergie produite ou autre ;
- toutes propositions visant à assurer la péréquation entre les installations proposées ;

- tout autre élément susceptible d’être utile à la collectivité notamment l’impact sur l’économie locale et les assurances qui seront souscrites ;
- un engagement sur l’honneur du candidat à respecter les éléments de son offre, notamment les propositions financières et les grandes lignes de sa proposition qu’il jugera essentielle.

4.4. Sélection des candidats

Les candidats seront jugés sur :

Critères	Points sur 100
Qualité technique : - Le nombre de m² minimum de panneaux que le candidat s’engage à installer ; - La puissance totale en kWc installée ; - Le respect du règlement “industrie zéro émission nette” - Le calendrier du projet ; - La qualité et durabilité des matériaux ; - Les modalités et garanties d’exploitation sur la durée du contrat ; - Les modalités de gestion de la fin d’exploitation.	20 points
Valeur financière et juridique : - Montant de la redevance annuelle/m² de panneaux installés ; - Garanties financières apportées dans le cadre du projet ; - Mutualisation et péréquation entre projets ; - L’efficacité du montage juridique proposé.	25 points
Capacité du candidat : - Les différentes compétences ; - La solidité financière ; - Les références ; - Les qualifications ; - Les certifications.	20 points
Gouvernance du projet : l’offre la plus avantageuse est celle qui implique le plus le territoire à la fois sur l’aspect décisionnel et sur l’aspect économique - Justifications apportées sur les propositions faites ; - Précisions sur les modalités de mise en œuvre de la participation locale ; - Prise en compte des acteurs locaux dans la gouvernance et le financement des projets.	15 points
Impact territorial et communication : - Moyens mis en œuvre pour contribuer au développement de la souveraineté énergétique territoriale ; - Impacts sur l’emploi local ; - Modalités d’organisation et de communication qui mettent en valeur les impacts positifs des installations photovoltaïques	20 points

NB sur la redevance domaniale : Le montant de la redevance proposée par les candidats et son indexation ne peuvent être revus à la baisse, en cours d'exécution du contrat. En effet, les candidats devront s'engager à respecter leur proposition initiale concernant la redevance, laquelle fait partie des critères de sélection des projets au présent AMI et également engageante contractuellement pour le titulaire de la convention d'occupation spécifique.

5. Négociation

Après analyse des propositions, la communauté de communes Sauer-Pechelbronn se réserve la possibilité de recourir à la négociation.

L'objectif général d'une éventuelle phase de négociation est de ne retenir que le(s) candidat(s) proposant la meilleure valorisation du domaine. Elle permettra, le cas échéant, aux candidats de faire valoir leurs propositions pour une maximisation des retombées économiques et énergétiques de la future occupation domaniale.

A l'issue de la négociation, un dernier classement sera établi.

Annexe : Liste des sites sélectionnés dans le cadre de l'AMI solarisation du patrimoine public

Toutes les données de productible de cette annexe sont basées sur les données techniques du panneau TARKA 126 VSBD 390 Wc de Voltec Solar et une irradiation moyenne de 1070 kWh/m²/an (issue du cadastre solaire).

Patrimoine de Wingen

Eglise	
	
Description rapide	Chiens assis Pan instrumentable orienté sud-est A priori, pas d'obstacles
Coordonnées GPS	49.024803, 7.815601
Surface instrumentable	148 m² (correctif de 20% du fait des chiens assis)
Puissance installable	30 kWc
Productible moyen	26 MWh/an
Périmètre ABF	non
Type de toiture	tuile
Etat de la toiture	moyen
Consommation d'électricité 2024	1 570 kWh

Ecole et sa dépendance	
	
Description rapide	Ecole : - chiens assis sur pan de toiture orienté ouest - 2 petits velux sur pan de toiture orienté est - Panneaux solaires thermiques sur pan de toiture orienté sud
Coordonnées GPS	49.025309, 7.815403
Surface instrumentable	269 m² (correctif de 10% sur le pan est de l'école du fait des chiens assis)
Puissance installable	55 kWc
Productible moyen	47 MWh/an
Périmètre ABF	non
Type de toiture	tuile
Etat de la toiture	Neuf pour l'école Moyen pour la dépendance
Consommation d'électricité 2024	10 546 kWh

Mairie



Description rapide	- Chiens assis sur le pan de toiture orienté est - Présence d'un arbre qui peut apporter de l'ombre
Coordonnées GPS	49.025576, 7.814622
Surface instrumentable	77 m ²
Puissance installable	16 kWc
Productible moyen	13 MWh/an
Périmètre ABF	non
Type de toiture	tuiles
Etat de la toiture	Mauvais (projet de rénovation de la toiture en 2025)
Consommation d'électricité 2024	1 891 kWh

Ancienne école



Description rapide	- 2 velux "classiques" et un petit sur le pan de toiture orienté sud-est - 1 velux "classique" et une cheminée sur le pan de toiture orienté sud-ouest
Coordonnées GPS	49.024523, 7.815083
Surface instrumentable	60 m²
Puissance installable	12 kWc
Productible moyen	11 MWh/an
Périmètre ABF	non
Type de toiture	tuiles
Etat de la toiture	bon
Consommation d'électricité 2024	1 499 kWh

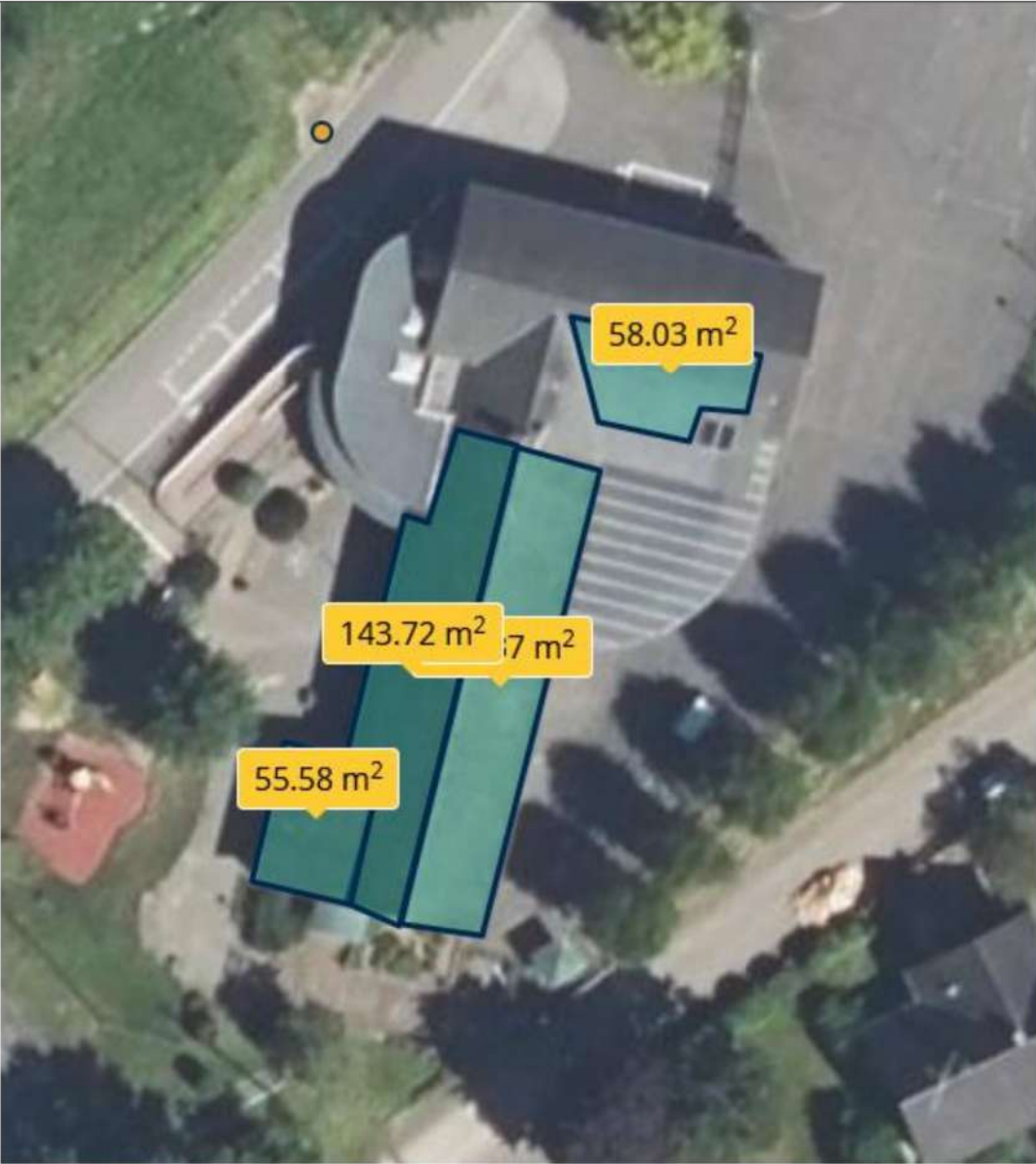
Ancienne décharge

Description rapide	- 2 velux "classiques" et un petit sur le pan de toiture orienté sud-est - 1 velux "classique" et une cheminée sur le pan de toiture orienté sud-ouest - Parcelle 779 section C
Coordonnées GPS	49.018963, 7.808049
Surface instrumentable	2000 m ²
Puissance installable	408 kWc
Productible moyen	349 MWh/an
Périmètre ABF	non

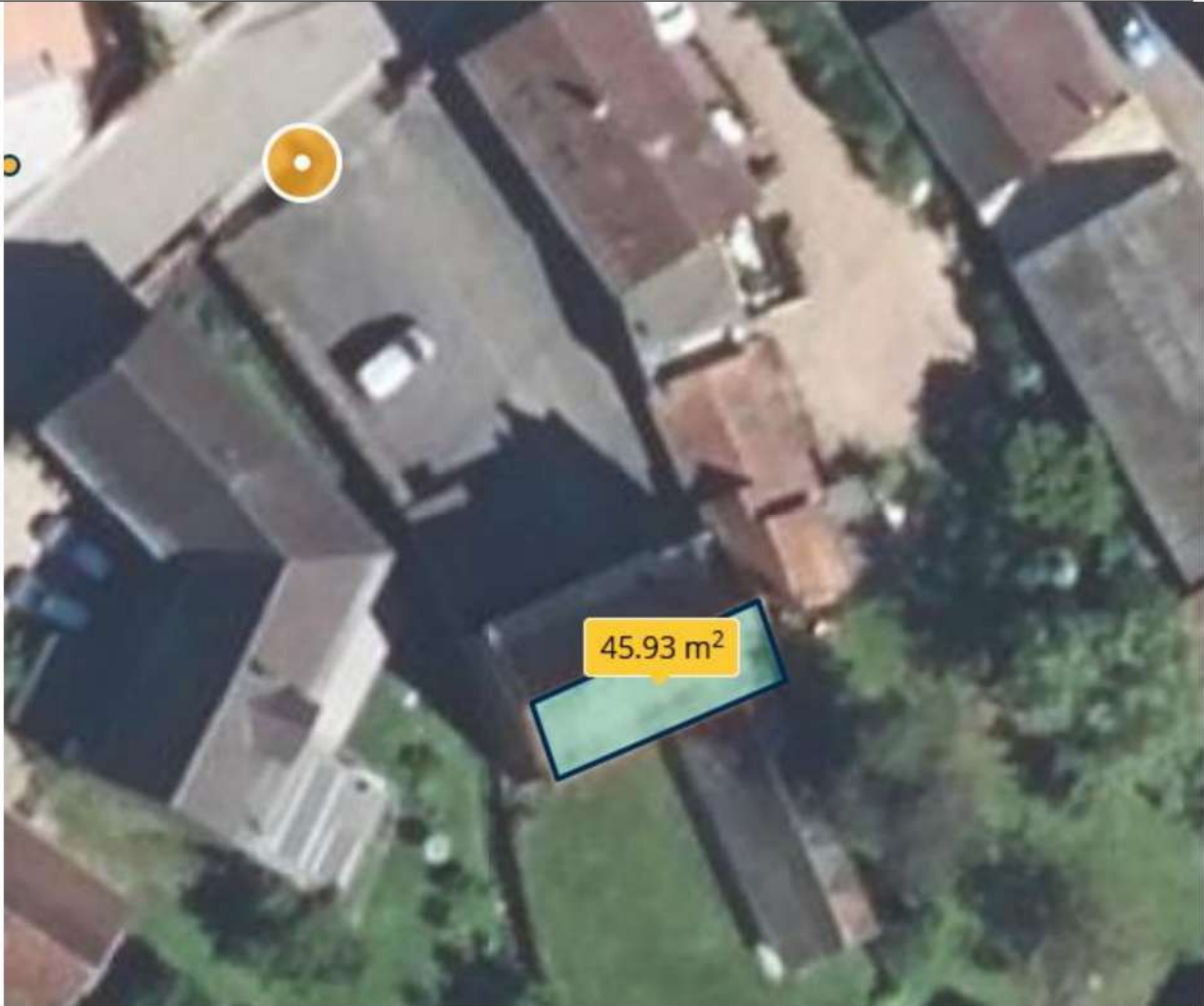
Parking salle jean weisbecker



Description rapide	- Présence d'arbres
Coordonnées GPS	49°01'31.9"N 7°49'12.7"E
Surface instrumentable	775 m²
Puissance installable	158 kWc
Productible moyen	135 MWh/an
Périmètre ABF	non

Ecole et salle socioculturelle	
	
Description rapide	Panneaux solaires thermiques sur le pan orienté sud Chauffage électrique des bâtiments
Coordonnées GPS	48.967463, 7.732078
Surface instrumentable	400 m²
Puissance installable	86 kWc
Productible moyen	86 MWh/an
Périmètre ABF	non
Type de toiture	tuile
Etat de la toiture	+ de 30 ans
Consommation d'électricité 2024	61 869 kWh

Mairie	
	
Description rapide	2 cheminées sur le pan orienté ouest 1 petit velux sur le pan orienté sud Chauffage électrique
Coordonnées GPS	48.967684, 7.733677
Surface instrumentable	126 m²
Puissance installable	26 kWc
Productible moyen	22 MWh/an
Périmètre ABF	non
Type de toiture	tuile
Etat de la toiture	+ de 30 ans
Consommation d'électricité 2024	13 560 kWh



Description rapide	Pan orienté sud Pas d'obstacles à priori
Coordonnées GPS	48.968886, 7.734446
Surface instrumentable	46 m²
Puissance installable	9 kWc
Productible moyen	8 MWh/an
Périmètre ABF	non
Type de toiture	tuile
Etat de la toiture	+ de 30 ans
Consommation d'électricité 2024	2 017 kWh

Presbytère



Description rapide	chien assis sur le pan de toiture orienté sud-ouest (41.23m²)
Coordonnées GPS	48.968295, 7.733202
Surface instrumentable	197 m² (correctif appliqué)
Puissance installable	40 kWc
Productible moyen	34 MWh/an
Périmètre ABF	non
Type de toiture	tuile
Etat de la toiture	+ de 30 ans
Consommation d'électricité 2024	Pas la donnée

Patrimoine de Lampertsloch

Parking salle des fêtes	
	
Description rapide	- Chiens assis sur le pan de toiture orienté est - Présence d'un arbre qui peut apporter de l'ombre
Coordonnées GPS	48.964810, 7.808469
Surface instrumentable	1855 m ²
Puissance installable	379 kWc
Productible moyen	324 MWh/an
Périmètre ABF	non

Ecole + appartement	
	
Description rapide	Chiens assis sur le pan de toiture orienté sud-ouest
Coordonnées GPS	48.934242, 7.779286
Surface instrumentable	286 m² (correctif appliqué)
Puissance installable	58 kWc
Productible moyen	50 MWh/an
Périmètre ABF	non
Type de toiture	tuile
Etat de la toiture	bon
Consommation d'électricité 2024	10 500 kWh (consommations de l'école uniquement)

Mairie	
	
Description rapide	Présence d'un arbre pouvant faire de l'ombre Sirène d'alerte sur le pan orienté sud/ouest
Coordonnées GPS	48°56'03.3"N 7°46'45.4"E
Surface instrumentable	105 m² (correctif de 5% appliqué sur le plan orienté sud/ouest)
Puissance installable	21 kWc
Productible moyen	18 MWh/an
Périmètre ABF	non
Type de toiture	Tuiles plates
Etat de la toiture	Couverture qui date de 2015
Consommation d'électricité 2024	8 000 kWh

Atelier communal



Description rapide	Pas d’obstacles
Coordonnées GPS	48.931750, 7.779283
Surface instrumentable	215 m²
Puissance installable	44 kWc
Productible moyen	38 MWh/an
Périmètre ABF	non
Type de toiture	Tuiles
Etat de la toiture	bon
Consommation d’électricité 2024	3 600 kWh

Ancien presbytère	
	
Description rapide	Pas d’obstacles
Coordonnées GPS	48.9331679, 7.778877
Surface instrumentable	76 m²
Puissance installable	16 kWc
Productible moyen	13 MWh/an
Périmètre ABF	non
Type de toiture	Tuiles
Etat de la toiture	bon
Consommation d’électricité 2024	17 665 kWh

Patrimoine de Niedersteinbach

Ancien terrain de football	
	
Description rapide	Terrain en bordure de forêt
Coordonnées GPS	49.0269558, 7.729984
Surface instrumentable	4920 m ²
Puissance installable	1005 kWc
Productible moyen	859 MWh/an
Périmètre ABF	non

Parking au niveau de l'espace sportif



Description rapide	Future Maison des Associations
Coordonnées GPS	48.937217, 7.749057
Surface instrumentable	616 m ² dont 441m ² de toiture plate et 175m ² orienté est
Puissance installable	126 kWc
Productible moyen	108 MWh/an
Périmètre ABF	oui
Type de toiture	Bac acier
Etat de la toiture	Bon état
Consommation d'électricité 2024	7 771 kWh (consommations qui vont évoluer du fait du nouvel usage prévu)

Ancienne école maternelle	
	
Description rapide	Carport Attention, ombrage
Coordonnées GPS	48.894590, 7.714316
Surface instrumentable	80m²
Puissance installable	16 kWc
Productible moyen	14 MWh/an
Périmètre ABF	non

Parking au niveau de l'Espace Sportif



Description rapide	Parking juste à côté du terrain de football
Coordonnées GPS	48.872293, 7.738278
Surface instrumentable	2180 m ²
Puissance installable	445 kWc
Productible moyen	381 MWh/an
Périmètre ABF	non

Eglise de Mattstall



Description rapide	Pan instrumentable orienté sud
Coordonnées GPS	48.98666, 7.75963
Surface instrumentable	76 m²
Puissance installable	16 kWc
Productible moyen	13 MWh/an
Périmètre ABF	non
Type de toiture	tuiles
Etat de la toiture	En mauvais état
Consommation d'électricité 2024	Pas la donnée

Mairie de Mattstall



Description rapide	Obstacle sur le pan orienté sud (sirène du système d’alerte et d’information des populations)
Coordonnées GPS	48.98673, 7.75939
Surface instrumentable	89,7 m² (correctif de 5% du fait de la sirène)
Puissance installable	18 kWc
Productible moyen	16 MWh/an
Périmètre ABF	non
Type de toiture	tuiles
Etat de la toiture	En mauvais état
Consommation d’électricité 2024	529 kWh

Mairie



Description rapide	Nombreux petits chiens assis sur l'ensemble des pans Une horloge Une sirène du système d'alerte et d'information des populations Une cheminée
Coordonnées GPS	49.003915, 7.789986
Surface instrumentable	326 m² (correctif de 20% du fait des obstacles)
Puissance installable	67 kWc
Productible moyen	57 MWh/an
Périmètre ABF	oui
Type de toiture	tuiles
Etat de la toiture	En mauvais état
Consommation d'électricité 2024	14 579 kWh

Eglise



Description rapide	Pans orientés sud Pas d’obstacles
Coordonnées GPS	49,00538, 7,79049
Surface instrumentable	286 m²
Puissance installable	58 kWc
Productible moyen	50 MWh/an
Périmètre ABF	oui
Type de toiture	tuiles
Etat de la toiture	En mauvais état
Consommation d’électricité 2024	Pas la donnée

Atelier communal



Description rapide	Pans orientés sud Pas d’obstacles
Coordonnées GPS	48.9983712, 7.7880812
Surface instrumentable	861 m²
Puissance installable	176 kWc
Productible moyen	150 MWh/an
Périmètre ABF	oui
Type de toiture	tuiles
Etat de la toiture	En mauvais état
Consommation d’électricité 2024	10 094 kWh

Eglise protestante	
	
Description rapide	Pans orientés sud Pas d'obstacles
Coordonnées GPS	49,004382, 7,87744
Surface instrumentable	168 m²
Puissance installable	34 kWc
Productible moyen	29 MWh/an
Périmètre ABF	oui
Type de toiture	tuiles
Etat de la toiture	En mauvais état
Consommation d'électricité 2024	Pas de donnée

Presbytère protestant	
	
Description rapide	Attention, ombrages (à vérifier) Obstacles : velux, cheminées, antennes
Coordonnées GPS	49,005522, 7,788146
Surface instrumentable	86 m ² (correctif appliqué du fait des obstacles)
Puissance installable	17 kWc
Productible moyen	15 MWh/an
Périmètre ABF	oui
Type de toiture	tuiles
Etat de la toiture	En mauvais état
Consommation d'électricité 2024	Pas de donnée

Parking de l'école



Description rapide	Parking de l'école
Coordonnées GPS	49,002731, 7,794457
Surface instrumentable	511 m ²
Puissance installable	104 kWc
Productible moyen	89 MWh/an
Périmètre ABF	oui

Parking de la Scierie



Description rapide	Parking de la salle polyvalente Présence d'un seul arbre sur le parking devant la salle
Coordonnées GPS	48.9985778, 7.7872292
Surface instrumentable	1420 m ²
Puissance installable	290 kWc
Productible moyen	248 MWh/an
Périmètre ABF	non

Parking du terrain de football



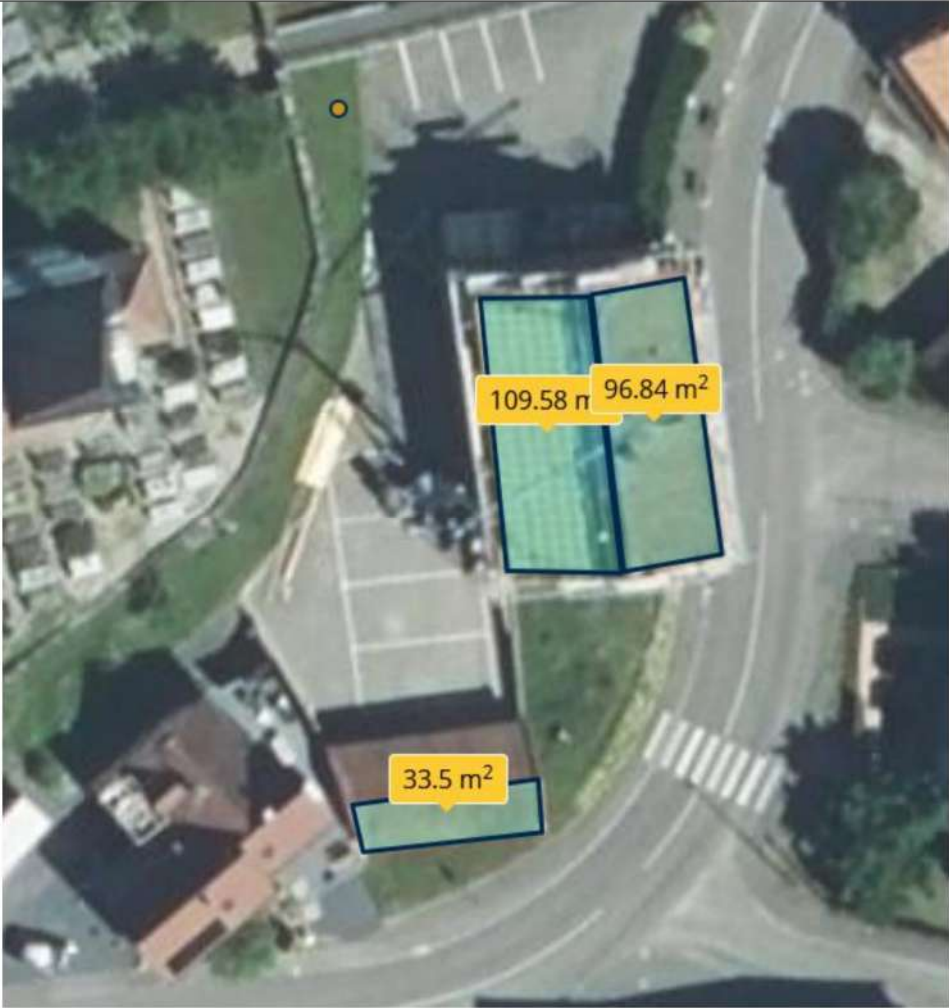
Description rapide	Stationnement ponctuel de bus
Coordonnées GPS	49,998429, 7,785422
Surface instrumentable	1260 m ²
Puissance installable	257 kWc
Productible moyen	220 MWh/an
Périmètre ABF	non

Eglise	
	
Description rapide	Pan instrumentable orienté sud
Coordonnées GPS	48.8990733, 7.73967476
Surface instrumentable	91 m²
Puissance installable	19 kWc
Productible moyen	16 MWh/an
Périmètre ABF	non
Type de toiture	tuiles
Etat de la toiture	Récent (2010)
Consommation d'électricité 2024	1 460 kWh

Atelier communal



Description rapide	Pan instrumentable orienté sud 1 cheminée et 1 velux
Coordonnées GPS	48°54'08.7"N 7°44'31.8"E
Surface instrumentable	120 m ² (correctif de 10% appliqué du fait des obstacles)
Puissance installable	25 kWc
Productible moyen	21 MWh/an
Périmètre ABF	non
Type de toiture	tuiles
Etat de la toiture	bon
Consommation d'électricité 2024	11 281 kWh

Ecole	
	
Description rapide	Pans instrumentables de l'école orientés est/ouest Pan instrumentable des sanitaires orienté sud 1 chien assis et 2 cheminée sur le pan est
Coordonnées GPS	48.8990307, 7.74025466
Surface instrumentable	225 m² (correctif de 15% appliqué sur le pan est du fait des obstacles)
Puissance installable	46 kWc
Productible moyen	39 MWh/an
Périmètre ABF	non
Type de toiture	tuiles
Etat de la toiture	neuve
Consommation d'électricité 2024	10 418 kWh

Patrimoine de Laubach

Ecole	
	
Description rapide	Pan instrumentable orienté sud
Coordonnées GPS	48°52'51.6"N 7°43'11.8"E
Surface instrumentable	219 m²
Puissance installable	45 kWc
Productible moyen	38 MWh/an
Périmètre ABF	non
Type de toiture	Bac acier
Etat de la toiture	bon
Consommation d'électricité 2024	13 044 kWh (compteur commun mairie/école)

Mairie	
	
Description rapide	1 cheminée et 1 antenne
Coordonnées GPS	48°52'51.6"N 7°43'11.8"E
Surface instrumentable	121 m ² (correctif de 5% du fait des obstacles)
Puissance installable	25 kWc
Productible moyen	21 MWh/an
Périmètre ABF	non
Type de toiture	tuiles
Etat de la toiture	bon
Consommation d'électricité 2024	13 044 kWh (compteur commun mairie/école)

Hall de la salle polyvalente



Description rapide	A priori pas d’obstacles
Coordonnées GPS	48°52'46.4"N 7°43'18.7"E
Surface instrumentable	302 m²
Puissance installable	62 kWc
Productible moyen	53 MWh/an
Périmètre ABF	non
Type de toiture	Bac acier
Etat de la toiture	+ de 30 ans
Consommation d’électricité 2024	3 918 kWh

Ecole	
	
Description rapide	Obstacles légers sur le pan de 71m² et sur le pan de 23m²
Coordonnées GPS	48°57'50.8"N 7°50'37.1"E
Surface instrumentable	181 m² (correctif appliqué du fait des obstacles)
Puissance installable	37 kWc
Productible moyen	32 MWh/an
Périmètre ABF	non
Type de toiture	Tuiles brique mécanique
Etat de la toiture	bon
Consommation d'électricité 2024	12 280 kWh

Parking de la Maison Des Services et des Associations	
	
Description rapide	Présence d’arbres qui seraient à déplacer
Coordonnées GPS	48°54'34.0"N 7°45'00.1"E
Surface instrumentable	838 m²
Puissance installable	171 kWc
Productible moyen	146 MWh/an
Périmètre ABF	non

Plateforme de stockage du Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement

ID : 067-200013050-20250616-D_CC_030_2025-DE



Description rapide	Présence d'engins mécanisés type pelleuse etc...
Coordonnées GPS	48°54'33.8"N 7°45'01.9"E
Surface instrumentable	503 m ²
Puissance installable	103 kWc
Productible moyen	88 MWh/an
Périmètre ABF	non

Chaufferie intercommunale l'Ecorce

ID : 067-200013050-20250616-D_CC_030_2025-DE



Description rapide	Toiture plate végétalisée Présences d'obstacles (cheminées, ventilation) Gérée par Délégation de Service Public avec ES Services Energétiques
Coordonnées GPS	48°54'31.8"N 7°45'04.0"E
Surface instrumentable	351 m² (correctif de 20% appliqué de fait des obstacles)
Puissance installable	72 kWc
Productible moyen	61 MWh/an
Périmètre ABF	non

Bâtiment périscolaire de Durrenbach



Description rapide	Toiture plate avec obstacles
Coordonnées GPS	48°53'54.0"N 7°46'00.2"E
Surface instrumentable	569 m² (correctif de 20%appliqué du fait des obstacles)
Puissance installable	116 kWc
Productible moyen	99 MWh/an
Périmètre ABF	non
Type de toiture	Revêtement pour réfléchir les rayonnements du soleil
Etat de la toiture	Neuf (2023)
Consommation d'électricité 2024	8 647 kWh

Bâtiment périscolaire de Hégeney



Description rapide	344m² de toitures inclinées 846m² de toiture plate végétalisée Pas d’obstacles à part une bouche au milieu de la toiture plate
Coordonnées GPS	48°53'23.0"N 7°44'22.5"E
Surface instrumentable	1148 m² (correctif de 5% appliqué du fait de l’obstacle en toiture plate)
Puissance installable	234 kWc
Productible moyen	201 MWh/an
Périmètre ABF	non
Type de toiture	Bac acier (à vérifier)
Etat de la toiture	Neuf (2023)
Consommation d’électricité 2024	36 354 kWh

Bâtiment périscolaire de Lembach



Description rapide	280m² de toitures inclinées 169m² de toiture plate végétalisée Pas d’obstacles à part une bouche au milieu de la toiture plate Quelques obstacles en toitures inclinées notamment sortie de cheminée
Coordonnées GPS	49°00'08.7"N 7°47'40.7"E
Surface instrumentable	438 m² (correctif appliqué du fait des obstacles)
Puissance installable	89 kWc
Productible moyen	76 MWh/an
Périmètre ABF	oui
Type de toiture	tuiles
Etat de la toiture	Neuf
Consommation d’électricité 2024	18 802 kWh

Maison Rurale de l’Outre-Forêt



Description rapide	Obstacles en toiture (cheminées et autres) Attention à l’ombrage avec la présence de l’arbre
Coordonnées GPS	48°56'02.5"N 7°51'23.6"E
Surface instrumentable	560 m² (correctif appliqué du fait des obstacles)
Puissance installable	114 kWc
Productible moyen	98 MWh/an
Périmètre ABF	non
Type de toiture	tuiles
Etat de la toiture	A vérifier sur place (certains pans sont en bon état, d’autres en moins bon état)
Consommation d’électricité 2024	28 287 kWh

Halte-garderie - micro-crèche « Boucle d’Or » à Morsbronn-les-Bains



Description rapide	Bâtiment qui appartient à la commune de Morsbronn-les-Bains Obstacles sur le pan orienté sud
Coordonnées GPS	48°53'58.3"N 7°44'24.2"E
Surface instrumentable	92 m² (correctif de 20% appliqué sur le pan orienté sud)
Puissance installable	19 kWc
Productible moyen	16 MWh/an
Périmètre ABF	non
Type de toiture	Tuiles noires
Etat de la toiture	+ de 30 ans
Consommation d’électricité 2024	Donnée indisponible

Bâtiments innovants



Description rapide	2 panneaux solaires thermiques sur le pan orienté ouest (45,8 m²) Obstacles sur le pan orienté est
Coordonnées GPS	48°56'23.7"N 7°49'10.8"E
Surface instrumentable	121 m² (correctif de 20% appliqué sur le pan orienté sud)
Puissance installable	25 kWc
Productible moyen	21 MWh/an
Périmètre ABF	non
Type de toiture	Tôle ondulée
Etat de la toiture	Très bon état
Consommation d'électricité 2024	537 kWh mais consommations amenées à augmenter

Halls K'ro



Description rapide	Pas d'obstacles
Coordonnées GPS	48°56'23.8"N 7°49'13.3"E
Surface instrumentable	680 m ²
Puissance installable	139 kWc
Productible moyen	119 MWh/an
Périmètre ABF	non
Type de toiture	Tôle ondulée
Etat de la toiture	Mauvais état
Consommation d'électricité 2024	1 466 kWh

Gymnase intercommunal « les cuirassiers »

ID : 067-200013050-20250616-D_CC_030_2025-DE



Description rapide	Toiture plate Présence d'obstacles en toiture
Coordonnées GPS	48°56'26.1"N 7°44'22.9"E
Surface instrumentable	1038 m ² (correctif de 10% appliqué du faite des obstacles)
Puissance installable	212 kWc
Productible moyen	181 MWh/an
Périmètre ABF	non
Type de toiture	N'a pas pu être vérifié
Etat de la toiture	N'a pas pu être vérifié
Consommation d'électricité 2024	66 024 kWh

Maison à Woerth	
	
Description rapide	Obstacles en toitures inclinées : velux et cheminée 69.83m² de toiture inclinée de 10/15° environs
Coordonnées GPS	48°56'16.4"N 7°44'46.7"E
Surface instrumentable	175 m² (correctifs appliqués du fait des obstacles)
Puissance installable	36 kWc
Productible moyen	31 MWh/an
Périmètre ABF	oui
Type de toiture	Tuiles sur toitures inclinées Tôle bac acier sur toiture inclinée 10/15°
Etat de la toiture	Très bon état
Consommation d'électricité 2024	3 241 kWh